

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

### SEANCE PUBLIQUE DU 21 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un février à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par son Président Monsieur François Gros, en date du 12 février 2008, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray Montceaux.

Elus présents : **François GROS** (absent point n°5.1).

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Colette Martin, Arlette Trambly, Jacques Beaudet, Michel Bernard (absent points 4.1 et 4.2), Jean-Louis Diservi, Gilles Gauthier.

CORBEIL-ESSONNES : Danièle Desrues, Jean-François Aymard, Serge Dassault, Jean-Michel Fritz.

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michelle Foucher, Michelle Jehanno, Anne-Marie Lanza, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot.

SOISY-SUR-SEINE : Evelyne Compte, Marie-Pascale Lefort, Robert Mignot, Jean-Paul Pierson, Yves Robineau, Patrick Sivert.

ETIOLLES : Philippe Brun, Daniel Fontaine, Alain Froelich, Jacques Merret, André Postic.

#### **Pouvoirs :**

Madame Nicole Barbier donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Fritz,

Madame Alyat Frantz donne pouvoir à Monsieur Philippe Brun,

Madame Cécile Maguer donne pouvoir à Monsieur Michel Pilot,

Monsieur Jean-François Bayle donne pouvoir à Monsieur Jean-François Aymard,

Monsieur André Courois donne pouvoir à Monsieur François Gros,

Monsieur Yves Jouitteau donne pouvoir à Monsieur Daniel Fontaine,

Monsieur Patrice Vernet donne pouvoir à Madame Danièle Desrues,

Monsieur François Zambrowski donne pouvoir à Monsieur Serge Dassault.

**Absents :** Monsieur Stéphane Faure

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte à 19h30 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président François Gros, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Arlette Tremblay, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président François Gros indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Après avoir donné information du retrait des points 1.6 et 1.7, l'Assemblée est invitée par le Président François Gros à délibérer.

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion publique du 7 février 2007.  
*Adopté à l'unanimité.*

1.2 Régime indemnitaire de la filière artistique.  
*Adopté à l'unanimité.*

1.3 Recrutement de saisonniers pour le stade nautique.  
*Adopté à l'unanimité.*

1.4 Aliénation d'un véhicule automobile.  
*Adopté à l'unanimité.*

1.5 Avenant technique au marché de fourniture d'accès internet n°2007-58.  
*Adopté à l'unanimité.*

## **2 DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

2.1 Avis de principe sur le transfert de la compétence transport au SMITEC.  
Monsieur Yves Robineau souligne l'importance de la réorganisation en cours et la nécessité de peser sur les choix futurs pour ne pas être isolé au sein du STIF et pouvoir peser sur l'organisation locale des transports.

Monsieur Robert Mignot ne souhaite pas que des décisions aussi importantes soient prises avant les échéances électorales.

Monsieur Alain Froelich rappelle que les usagers doivent être bénéficiaires d'un meilleur service et que au-delà des choix politiques personnels, il faut agir en vue de l'intérêt général.

*Adopté à la majorité avec un vote contre de Robert Mignot.*

2.2 Convention cadre d'harmonisation des réseaux de transport public Seine-Essonne Bus et TICE.

*Adopté à l'unanimité.*

2.3 Demande de subventions au FEDER

Monsieur Yves Robineau remercie les services pour le travail fait avec célérité qui a permis de proposer l'un des meilleurs dossiers d'Ile de France et permettra si la candidature de la communauté est retenue de lancer des opérations d'importance.

*Adopté à la majorité avec une abstention de Robert Mignot.*

2.4 Autorisation d'arrêt sur la commune de Corbeil-Essonnes pour le transport à la demande de la CCVE.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3 CADRE DE VIE COMMUNAUTAIRE**

3.1 Avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue de la Cognette et boulevard du Général de Gaulle à Etiolles.

*Adopté à l'unanimité.*

3.2 Avenant au marché de communication.

*Adopté à l'unanimité.*

3.3 Avenant au marché de véhicules.

*Adopté à l'unanimité.*

3.4 Subventions à différentes associations culturelles et sportives.

Messieurs Jean-François Aymard et Jean-Michel Fritz rappellent que l'association subventionnée au niveau municipal ne peut l'être au niveau communautaire.

*Adopté à l'unanimité.*

3.5 Tarifs provisoires du Pôle Culturel du Grand Veneur

*Adopté à l'unanimité.*

### **4 VIE SOCIALE COMMUNAUTAIRE**

4.1 Convention d'occupation précaire du domaine public avec la MDE.

*Adopté à l'unanimité.*

4.2 Convention d'objectifs avec la MDE.

*Adopté à l'unanimité.*

4.3 Acompte sur subvention 2008 au profit de l'E2C.

*Adopté à l'unanimité.*

4.4 Demande de subvention dans le cadre des appels à projets politique de la ville.  
*Adopté à l'unanimité.*

## **5 FINANCES**

5.1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2007.  
*Adopté à la majorité avec une abstention de Robert Mignot.*

5.2 Affectation du résultat 2007.  
*Adopté à la majorité avec une abstention de Robert Mignot.*

5.3 Budget primitif 2008.

La discussion est portée sur la préparation budgétaire. Monsieur le Sénateur-Maire de Corbeil-Essonnes regrette de ne pas avoir été associé plus avant à la préparation du budget. Le Président souligne que c'est la première année de mise en place de la comptabilité analytique et que ce référentiel permettra des comparaisons fructueuses à l'avenir. Monsieur Fontaine souligne le caractère compréhensible et intelligible du budget contrairement au caractère parfois abscond de la M14.

Les maires des communes souhaitent pouvoir être informés encore plus en amont nonobstant la demande préfectorale d'un vote du budget 2008 des établissements publics de coopération intercommunale avant le 16 mars 2008.

*Adopté à la majorité avec un vote contre de Robert Mignot.*

5.4 Vote du taux d'imposition de la taxe professionnelle unique 2008.  
*Adopté à la majorité avec un vote contre de Robert Mignot.*

5.5 Dotation de solidarité 2008.

Monsieur Jean-Pierre Marcelin rappelle que la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil est contre ce mode de calcul dont les critères ne prennent pas suffisamment en compte la densification urbanistique municipale.

*Adopté à la majorité avec un vote contre de Monsieur Mignot et des conseillers communautaires de Saint-Germain-Lès-Corbeil.*

5.6 Attribution de compensation de la taxe professionnelle 2008.  
*Adopté à l'unanimité.*

5.7 Attribution de compensation négative de la ville d'Etiolles.  
*Adopté à l'unanimité.*

5.8 Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) 2008.  
*Adopté à l'unanimité.*

5.9 Fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.  
*Adopté à la majorité avec un vote contre de Robert Mignot et une abstention de Jean-François Aymard.*

5.10 Ligne de trésorerie.

*Adopté à la majorité avec une abstention de Robert Mignot.*


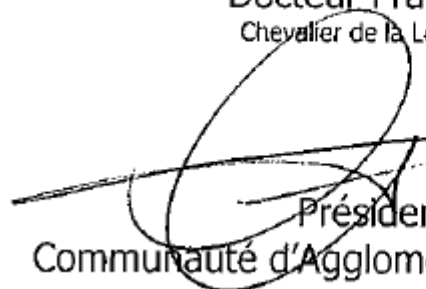
L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 22 février 2008.

Docteur François GROS  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Président de la  
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Docteur François GROS  
Chevalier de la Légion d'Honneur



Président de la  
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,

**Communauté d'Agglomération Seine-Essonne**

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux  
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ [www.agglo-seinessonne.fr](http://www.agglo-seinessonne.fr)